



Gerance et statu et engagement

Par **tofff**, le **26/11/2009** à **07:48**

Bonjour, ma femme et moi sommes gérants de notre société étant actuellement en snc passe en janvier en sarl(10000€) pour se faire on passera majoritaire à 60% au niveau de l'achat des parts. pouvons nous apporter que 20% du capital et le reste en fin d'année? car si jamais la société est déficitaire à quelle hauteur sommes nous engagés. (ex: si jamais on perd 20000€). pour info à l'heure actuelle la société est saine depuis 6 ans. merci cordialement christophe